

## Plaque d'immatriculation arri re blanche

La r glementation a chang  : l arr t  du 27/04/07 paru au J.O. du 10 Mai, modifi  l arr t  du 1er Juillet 2007 dor navant la couleur jaune ou blanche pour les plaques d'immatriculation arri re des v hicules.

Vous pouvez maintenant choisir d'avoir une plaque blanche   l'arri re de votre v hicule. Fini la couleur   jaune car mauvais go t.   On se rapproche ainsi de nos voisins europ ens qui ont d j  une plaque arri re blanche. L' autre rai de ce changement est que les plaques jaunes sont moins lisibles et ont tendance   davantage r fl chir les flashes des radars automatiques !

La parution au J.O n  108 du 10 mai 2007 page 8308 : D crets, arr ts, circulaires  
Textes g n raux

Minist re des transports, de l' quipement, du tourisme et de la mer

Arr t  du 27 avril 2007 modifiant l'arr t  du 1er juillet 1996 relatif aux plaques d'immatriculation des v hicules NOR: EQU50752831A Le ministre de l'int rieur et de l'am nagement du territoire, le ministre des transports, de l' quipement, du tourisme et de la mer et le ministre de l'outre-mer, Vu le code de la route, notamment ses articles R. 317-8 et R. 342-3

;

Vu l'arr t  du 5 novembre 1984 relatif   l'immatriculation des v hicules ;

Vu l'arr t  du 15 avril 1996 relatif aux plaques d'immatriculation r flectoris es ;

Vu l'arr t  du 1er juillet 1996 relatif aux plaques d'immatriculation ; Sur la proposition de la s curit  et de la circulation routi res et du directeur des libert s publiques et des affaires juridiques, Arr tent :

Article 1 Au premier alin a de l'article 3 de l'arr t  du 1er juillet 1996 susvis , le mot :  « jaune   est remplac  par les mots :  « jaune ou blanc  .

Article 2 La directrice de la s curit  et de la circulation routi res et le directeur des libert s publiques et des affaires juridiques sont charg s, chacun en ce qui le concerne, de l'ex cution du pr sent arr t , qui sera publi  au Journal officiel de la R publique fran saise. Fait   Paris, le 27 avril 2007.